

55^E SALON
INTERNATIONAL
DE L'IMPÉRIALISME
JUSQU'À L'ESPACE

GRANDEUR
DE LA FRANCE

ISSN 2679-7585

**BILLETS
D'AFRIQUE**

N°349

JOURNAL ANTICOLONIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

2€50

Le Code noir enfin abrogé

Mieux vaut tard que jamais ? Le 13 mai dernier, lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, le président des députés Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT), Laurent Panifous, demandait à François Bayrou d'enfin abroger le Code noir... rappelant par là même, à la stupeur générale (ou presque), qu'il ne l'a toujours pas été (*Le Figaro*, 13/05/2025) ! Le premier ministre s'est immédiatement engagé à présenter devant le Parlement un texte actant son abolition. Le Code noir, une série de textes juridiques entamée en 1685 sous l'égide de Colbert, ministre de la Marine de Louis XIV, a gravé dans le marbre les pratiques esclavagistes qui avaient cours dans les colonies françaises d'Amérique, et aucune des deux abolitions de l'esclavage (1794, puis 1848) n'avait entraîné son abrogation.

Si l'on peut se réjouir symboliquement de la chute de ce texte odieux, ne soyons pas dupes. D'abord, parce qu'il ne constitue que la première pierre d'un droit colonial d'exception (car l'esclavage est en fait interdit en France depuis 1315), qui a encore de beaux jours devant lui (*Billets d'Afrique*, 10/2023). Ensuite, parce que le Code noir est l'arbre qui cache la forêt d'une actualité persistante autour des crimes esclavagistes et de leurs suites, comme le rappelle l'historien Jean-François Niort (*Le Monde*, 18/05/2025) : « *Il ne faudrait pas que l'abrogation soit une façon, pour le premier ministre, d'étoffer dans l'œuf la question des réparations de l'esclavage* ».

Une instruction inachevée

Agathe Kanziga est la veuve du président Habyarimana, dont l'assassinat, le 6 avril 1994, servit de déclencheur au génocide des Tutsis au Rwanda. Depuis 2007, elle est visée par une enquête pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité, après une plainte du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR).

Selon les plaignants, elle faisait partie de l'« Akazu », le petit cercle d'extrémistes hutus qui a orchestré le génocide, ce qu'elle réfute. En 2004, devant l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra), elle a même tout bonnement contesté l'existence du génocide des

Tutsis... L'Ofpra l'a déboutée de sa demande d'asile, suivie par le Conseil d'État en 2009, considérant qu'elle ne pouvait nier ni son adhésion aux thèses anti-Tutsis, ni son emprise sur la vie politique du Rwanda pendant et après le génocide, malgré son exfiltration en France dès le 9 avril 1994 sur ordre du président Mitterrand.

Le 21 mai 2025, la cour d'appel de Paris a refusé de prolonger l'instruction la concernant. Motif : respecter le délai raisonnable auquel est tenue la justice. Le parquet, puis le CPCR ont fait appel de cette décision deux jours plus tard. Le dossier n'est pas clos. Il reste des investigations à réaliser, des témoins à entendre et des éléments à charge largement suffisants pour la faire comparaître. Y compris pour ses liens avec les mercenaires français tels que Paul Barril (« Coup de projecteur sur Agathe Kanziga », *Survie.org*, 6/11/2020).

Mensonges nucléaires

Alors que le président de la République avait promis des mesures fortes après la publication en 2021 de « Toxique », l'enquête de Disclose sur les essais nucléaires en Polynésie française, l'État tente en réalité de la décrédibiliser. Derrière les belles promesses (financement de la recherche sur le cancer, facilitation des mesures d'indemnisation...), c'est une nouvelle opération de propagande qui a été lancée par le Commissariat à l'énergie atomique pour un coût de 90 000 euros, révèle le média indépendant (27/05). Point d'orgue de la campagne : un livre tiré à 5 000 exemplaires à destination des populations locales, mais dont seulement un millier a été distribué depuis 2022... Il semblerait que les Polynésiens ne soient pas dupes de la manipulation d'État.

Pour rappel, l'enquête révèle que l'ampleur de la contamination a été largement minorée par les services de l'État. Elle estime que, pour certaines zones, la contamination pourrait avoir été trois fois supérieure à celle retenue. Par ailleurs, lors de l'essai Centaure de juillet 1974, c'est la totalité de la population de Tahiti et des îles alentours qui a été exposée à des taux importants de radiation, soit près de 110 000 personnes. Rien n'a été alors fait pour éviter la contamination. Si moins de la moitié des demandes d'indemnisation a été jugée

recevable, les révélations de l'enquête font de tous les habitants de Tahiti et de ses environs des victimes potentielles des essais nucléaires.

Impunité pour crime d'apartheid

Le 10 juin dernier, la cour d'appel de Paris a rendu son arrêt déboutant les consorts Arendse de leur demande « *d'ouverture d'une information contre X du chef de crime d'apartheid, crime contre l'humanité imprescriptible, commis sur la personne de Dulcie September, leur tante* ». La militante sud-africaine, représentante de l'African National Congress (ANC), avait été assassinée à Paris le 28 mars 1988 alors qu'elle enquêtait sur la violation par la France de l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, ainsi que sur les importations d'uranium sud-africain. Ces dernières sont confirmées par des documents des Archives nationales auxquels la famille de Dulcie a pu accéder en 2023.

Confirmant le jugement du 14 décembre 2022 (*Billets d'Afrique*, 01/2023), la cour d'appel s'obstine, selon Yves Laurin, l'avocat des appellants, à regarder « *l'assassinat de Dulcie September comme un crime de droit commun* » soumis à prescription et refuse donc de rouvrir l'enquête. Face à ce déni persistant et à l'impunité qui en résulte, « *nous attendons maintenant une coopération judiciaire internationale que devraient susciter les autorités judiciaires sud-africaines* », nous confirme Me Laurin.

La cour d'appel de Paris déclare toutefois recevable la demande des appellants relative aux restes humains et vêtements de Dulcie September, a priori conservés quelque part en France, mais se déclare incomptente pour en traiter. Elle renvoie donc neveux et nièces à la Direction des interventions domaniales aux fins d'obtenir les restes de la dépouille de leur tante... Quelle magnanimité !



Journal fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directrice de la publication Pauline Tétillon - Comité de rédaction R. Granvaud, O. Tobner, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poirson, N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans, J. Lasagno, M. Petit-Agénac - Ont contribué à ce numéro C. Lesaffre, J. Boucher, L. Dawidowicz, A. Decroix, R. Petit, G. Franco, J. Beurk - Édité par Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - Tél. (+33)9.53.14.49.74 - Web <http://survie.org> - Commission paritaire n°0226G87632 - Dépôt légal juillet 2025 - ISSN 2115-6336 - Imprimé par Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

Une main d'enfant tendue vers celle d'un astronaute. Clin d'œil attendrissant au plafond de la Chapelle Sixtine, l'affiche 2025 du Salon International de l'aéronautique et de l'espace de Paris-Le Bourget suggère qu'on y vend du rêve. Un vernis cosmique pour dissimuler qu'on y vend en réalité la mort. Du 16 au 22 juin, l'un des plus grands marchés mondiaux d'armes exposait des biens à *double usage* : émerveiller les gamins aux portes de Paris, exterminer des générations entières à Gaza.

Insensible, comme en 1994 au Rwanda, à la dénonciation d'un génocide dont il permet lui-même la réalisation matérielle, et avare de protection envers ses ressortissant·e·s arrêté·e·s illégalement à bord du bateau humanitaire Madleen, l'État français s'est soudain rappelé l'existence du droit pour empêcher, la veille de l'ouverture du Salon, à cinq stands israéliens d'y exposer, les dissimulant in extremis par des bâches noires. Le résultat des pressions populaires et syndicales de ces derniers mois. Les entreprises souhaitant poursuivre leur implication dans un effort de guerre génocidaire auront cependant toujours le loisir de réseauter avec Israël via le SIBAT, le bureau en charge de la coopération internationale du ministère de la Défense israélien, épargné, lui, par cette opération de dissimulation.

Derrière ce coup de com', la France reste complice de la campagne d'extermination et de colonisation que mène Israël dans les territoires palestiniens. Complice politiquement et économiquement, de par la matrice coloniale et islamophobe de ses élites. Si les courageux·ses dockers de Marseille ont stoppé début juin l'exportation vers Israël de matériel militaire qui aurait pu être utilisé contre des civils à Gaza, les influentes entreprises tricolores de l'armement ont toujours pignon sur rue au Bourget.

L'impunité perdure elle aussi. L'hypocrisie est d'autant plus criante que ces dernières semaines, la justice française a rejeté les demandes coordonnées par le collectif Droit et mouvements sociaux (créé pour que les associations puissent s'emparer des outils juridiques) et portées par Survie, Al-Haq, l'UJFP, Attac-France et Stop Fuelling War, d'exclure du Salon des entreprises impliquées dans des crimes internationaux. En particulier à Gaza, mais aussi en Ukraine et au Soudan. À l'image de l'action tenace de Survie pour une reconnaissance juridique des complicités françaises dans le génocide des Tutsis au Rwanda, les associations demanderesses, condamnées par le tribunal à verser 9 000 € de frais de justice aux organisateurs du Salon – qui a engrangé 150 milliards de dollars de contrat en 2023 –, sont déterminées à ne rien lâcher dans cette affaire et épouseront tous les recours disponibles dans le droit français.

Cette impossibilité de faire appliquer le droit aux autorités et multinationales qui composent le complexe militaro-industriel a le mérite de dévoiler le vrai visage du Salon du Bourget, vitrine de la puissance impérialiste française scélérate et d'un système qui prospère sur une hiérarchisation des vies. Face à la banalisation des crimes d'État, des milliers de personnes se sont réunis aux portes du Bourget du 20 au 22 juin avec l'objectif d'enrayer l'industrie de la mort et de mettre en lumière les chaînes de responsabilités assassines à l'origine des guerres impérialistes. Un engagement qui s'inscrit dans l'esprit de François-Xavier Verschave, lui qui appelait à « *donner valeur de loi au devoir de sauver les vivants* ». Survie, au sein de la coalition Guerre à la guerre, entend maintenir une pression constante pour rompre le silence assourdissant sur la Françafrique et l'ensemble des complicités françaises de génocide, de crimes internationaux et néocoloniaux.

Camille Lesaffre

SALON INTERNATIONAL DE LA MORT

Image de couverture :

Salon mortifère, de John Beurk (CC BY-SA-NC)

→ Nous écrire : billetsdafrique@survie.org
→ Notre site web : <http://survie.org>

Sommaire

4	ENTRETIEN	JEAN-BRUNO TAGNE
6	ACTU	MARCHE POUR LA LIBERTÉ
7	ACTU	PRISONNIERS POLITIQUES KANAK
8	ANALYSE	MACRON DANS L'OCÉAN INDIEN
10	JUSTICE	LE DOSSIER BISESERO
12	SALVES	SASSOU-NGUESSO ET LA FRANCE
13	SALVES	VIE CHÈRE AUX ANTILLES
15	ENTRETIEN	NORMAN AJARI

« LES CAMEROUNAIS·E·S SE SOUVIENDRONT QUE LA FRANCE A SOUTENU PAUL BIYA »

Jean-Bruno Tagne, journaliste et écrivain camerounais, nous livre son analyse des enjeux des élections présidentielles qui doivent se dérouler en octobre prochain au Cameroun. Un scrutin auquel Paul Biya, 92 ans, semble vouloir se représenter.

A quelques mois des élections présidentielles, quelle est la situation politique, sociale et économique du Cameroun ?

Jean-Bruno Tagne : La situation politique du Cameroun n'a pas changé depuis des lustres. Elle est assez tendue ces derniers temps, avec un président qui s'accroche à son siège malgré ses 92 ans, dont 42 passés au pouvoir, une opposition qui cherche la formule pour le renverser et un peuple laissé à lui-même. La misère est généralisée, le chômage frappe énormément les jeunes, les injustices sociales sont criantes, la corruption règne en maître... Sans oublier que sur le plan sécuritaire, les régions anglophones du Cameroun sont toujours en proie à un conflit armé pour lequel aucune solution n'a jamais été trouvée par le gouvernement de Paul Biya. Bref, c'est un pays complètement sinistré.

Quelles sont les aspirations de la société camerounaise face à ces élections ?

Il y a un désir de changement très profond, car le quotidien des Camerounais·e·s est étouffant. De plus, les dernières images qu'on a vues de Paul Biya en public sont absolument effroyables. Le 20 mai dernier, il a présidé la fête nationale du Cameroun, l'un des rares moments où les Camerounais·e·s ont encore la possibilité de voir leur président, et les images de cet homme fatigué, hébété, sont désastreuses. Des instructions ont d'ailleurs été données à la télévision publique de ne jamais faire de plan serré. Les gens se disent qu'on ne peut plus continuer avec un homme dans un si pitoyable état, qui n'est manifestement plus en capacité de gouverner.

Justement, pensez-vous que dans son état, Paul Biya se représente ?

Malheureusement, il y a très peu de chances pour qu'il ne soit pas candidat. Jusqu'à présent, il n'a rien laissé paraître de ses intentions, mais il n'y a rien de nouveau sous le soleil : à chaque nouvelle élection, c'est seulement au moment où on convoque le corps électoral qu'il devient candidat. Je pense que le scénario sera exactement le même cette année, d'autant plus qu'il y a déjà eu ce qu'on appelle au Cameroun des « appels du peuple ». Ce sont des correspondances très médiatisées par lesquelles les membres de l'élite de son parti, dans chaque région, implorent le président de la République de se représenter. Ces appels enflamme tout le pays, et à la fin, un peu comme le général de Gaulle, celui-ci dit : « Je vous ai compris ! » C'est un classique dans la gouvernance de Biya.

Dans quel état se trouve aujourd'hui le camp présidentiel ?

Il n'a pas véritablement changé. Publiquement, tous les membres de son parti soutiennent une nouvelle candidature de Paul Biya, parce que c'est sa présence au pouvoir qui leur garantit de nombreux priviléges. Pour les membres de son parti, c'est une espèce de totem, une assurance-vie même : tant qu'il est au pouvoir, ils peuvent continuer à piller la fortune publique. Mais en privé, quelques-uns commencent à exprimer une espèce de ras-le-bol. Ils ne peuvent pas le faire publiquement, car c'est très dangereux, le président Biya ayant montré tout au long de son règne qu'il peut être particulièrement cruel avec ceux de son propre camp qui lorgnent son trône. Nombre d'anciens caciques du régime sont aujourd'hui en

prison, officiellement pour détournement de fonds publics, mais pour certains à cause de leurs ambitions. L'ambition est criminalisée au sein du camp présidentiel et il ne leur reste d'autre choix que de le soutenir et d'implorer une nouvelle candidature, alors même que Biya n'est plus en mesure de gouverner.

Et comment se porte l'opposition ?

Au Cameroun, il n'y a pas une, mais des oppositions multiples. Il y a des partis politiques à peu près sérieux qui manifestent un désir sincère et engagé de renverser le régime Biya, dont beaucoup de leaders ont déjà déclaré leur candidature : le professeur Maurice Kamto, Joshua Osih, Cabral Libii... Mais il y a aussi une pseudo-opposition, fabriquée par le pouvoir pour faire diversion et diviser les voix des vrais militants pour le changement. Ce sont des candidatures farfelues qui sont uniquement là pour animer la galerie. Elles n'ont aucune assise politique et militante et ne peuvent même pas réunir les 30 millions de francs CFA de caution pour faire valider leur candidature.

Comment abordez-vous ces élections ? Dans quel climat pensez-vous qu'elles vont se dérouler ?

Je suis assez mitigé. J'ai publié en 2019 un livre sur le processus électoral au Cameroun, *Accordée avec fraude [aux éditions du Schabel, ndlr]* où je démontre qu'il n'y a jamais eu d'élections libres et transparentes au Cameroun. Il n'y a donc pas de raison de penser que ce sera différent cette année. À titre d'exemple, l'opposition et certain·e·s leaders de la société civile demandent la publication de la liste électorale nationale, pour pouvoir savoir qui est inscrit sur les listes, est-ce qu'il

y a des gens inscrits dans plusieurs circonscriptions, etc – ce qui est une exigence légale. Or, l'organe chargé de l'organisation des élections freine des quatre fers. Cela laisse présager qu'une fraude est en train de se préparer, comme par le passé.

La seule chose qui me paraît différente, c'est le désir de changement que les Camerounais·e·s, ont exprimé en s'inscrivant massivement sur ces listes électorales, notamment des jeunes. Le ras-le-bol est perceptible et pourrait se traduire par un vote massif et une mobilisation populaire s'il y avait tripatouillage des résultats, comme cela arrive souvent. Chaque fois qu'il y a eu une mobilisation populaire forte pour les élections, le pouvoir a été en difficulté. Ce fut le cas en 1992 lors du retour du multipartisme et des premières élections organisées au Cameroun. Paul Biya a remporté cette élection en trichant, mais l'écart était très serré avec le second candidat, John Fru Ndi [40 % contre 36, ndlr]. Tous les scores soviétiques qu'il a enregistrés par la suite sont liés certes à de la fraude électorale, mais aussi à une faible participation. Donc si cette année les Camerounais votent massivement, cela donnera peut-être une masse critique capable de revendiquer le moment venu une victoire volée de l'opposition. Quand je vois l'enthousiasme des gens, quand je vois comment ils s'expriment et pointent du doigt les défaillances du pouvoir, il y a des raisons de penser que cela peut se traduire par une sanction claire et sans équivoque dans les urnes. On a du mal à espérer tout cela au regard de l'histoire, mais c'est possible.

On connaît l'implication historique de Paul Biya dans le système françafricain. Si la tête de la présidence change, est-on en droit d'espérer un changement de la politique camerounaise vis-à-vis de la France ?

Absolument. Les Camerounais·e·s ne veulent plus entendre parler de la France, en tout cas d'une certaine France. Ils sont comme une bonne partie de la jeunesse d'Afrique francophone qu'on voit s'exprimer depuis quelque temps au Burkina Faso, au Mali, en Guinée, au Sénégal... ce qui oblige les prochains

dirigeants du Cameroun à revoir profondément les relations avec l'ancienne puissance coloniale. C'est même un argument électoral aujourd'hui : les candidat·e·s sont suivie·s sur le rapport qu'ils peuvent avoir à la France. Les gens veulent une véritable rupture, par exemple sur la question du franc CFA, de la coopération, etc. Celui ou celle qui va succéder à Paul Biya n'aura pas d'autre choix que de revoir la manière de traiter avec la France s'il a envie de garder une certaine popularité et un contact avec le peuple.

Beaucoup de Camerounais·e·s sont choqué·e·s par l'attitude de la France les concernant. Par exemple, dans le cadre de la crise anglophone, on a vu des pays se mobiliser pour essayer de trouver une solution, comme les États-Unis ou le Canada qui a proposé ses services de médiation entre les belligérants. La France, elle, reste alignée sur un soutien à la position répressive du gouvernement camerounais. Si cette crise un jour s'achève, les populations n'oublieront jamais que la France les a abandonnées pendant qu'elles étaient massacrées par l'armée du Cameroun.

Ce qui choque les Camerounais·e·s, c'est ce soutien que la France continue d'apporter à Paul Biya, un homme qui manifestement ne contrôle plus rien, et ce malgré les violations graves des droits de l'Homme, la répression sauvage des opposants politiques à son régime, etc. Une chose est sûre : quand les Camerounais·e·s vont enfin libérer leur pays, ils se souviendront que la France a soutenu M. Biya et a régulièrement cautionné les fausses élections qui lui ont permis de se maintenir au pouvoir. Leur première réaction va être de dire : « Dehors la France ! ». La politique française au Cameroun ne me paraît pas très intelligente quant à ses propres intérêts.

La remise du rapport Ramondy-Bassy sur la guerre menée par la France contre les indépendantistes camerounais jusqu'en 1971¹ a paradoxalement permis à Paul Biya de se placer du côté des défenseurs historiques de la décolonisation. Quelle place prennent les questions

historiques et mémoriales dans la campagne électorale naissante ?

Paul Biya a été assez malin pour récupérer ce rapport et l'utiliser à son propre compte. Malheureusement pour lui, ça ne trompe pas grand monde, car les Camerounais·e·s savent très bien que ces questions mémoriales ne l'intéressent pas vraiment : en un demi-siècle, il n'a rien fait pour la mémoire des héros nationaux. Je pense que c'est un peu trop gros pour qu'il puisse l'utiliser dans le cadre de l'élection.

En général, ce sont les partis politiques de l'opposition qui portent les questions mémoriales et qui proposent dans leurs programmes de réhabiliter véritablement les héros nationaux, comme Ruben Um Nyobe, Ernest Ouandié, Félix Moumié... C'est quelque chose qui est très ancré chez les Camerounais·e·s. Après la publication du rapport Ramondy-Bassy, on a pu entendre à la télévision que certains militants indépendantistes étaient en réalité des bandits, et il y a eu une levée de bouclier, notamment chez certain·e·s leaders politiques, parce qu'ils et elles ont bien compris que tenir un tel discours auprès de l'opinion est très dangereux. Les questions mémoriales sont d'ailleurs au cœur du programme d'un certain nombre de partis, surtout celles qui sont justement en lien avec le passé colonial de la France au Cameroun.

Propos recueillis par Nicolas Butor



¹ « Macron, Biya et le grand raout des "opérations mémoriales" », *Afrique XXI* (31/01/2025) et *Billets d'Afrique* n°345 (mars 2025).

L'ISSUE D'UNE MARCHE QUI AURA FAIT ENTENDRE LA CAUSE DU PEUPLE SAHRAOUI

Retour sur le terme des deux mois de la « Marche pour la liberté », qui aura permis de remettre en lumière le devenir du Sahara occidental, du peuple sahraoui et de ses prisonniers politiques.

Le 31 mai 2025 représentait une date cruciale pour la « Marche pour la liberté » menée par Claude Mangin, membre de l'AARASD (Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique) et figure de la lutte pour l'autodétermination du peuple sahraoui (*Billets d'Afrique* n°348, 06/2025). Après deux mois et plus de vingt étapes en France et en Espagne, la délégation – qui voulait rejoindre Tanger pour rallier ensuite la prison de Kénitra (au nord de la capitale Rabat) – embarquait à Tarifa sur un ferry espagnol. Des policiers marocains en civil étaient déjà à bord, photographiant à tout va, mais aucun policier espagnol.

Claude Mangin était accompagnée de treize personnes, dont deux élus municipaux de la ville d'Ivry (où elle réside), une élue du Parlement d'Estrémadure et le coordinateur de la gauche à Cadix. Ceux-ci avaient en charge de présenter aux autorités marocaines les revendications de la Marche en faveur de la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis, de l'application du droit international (notamment en matière d'autodétermination) et de remettre à l'administration pénitentiaire marocaine les plus de 350 lettres écrites aux prisonniers lors d'ateliers d'écriture tout au long du chemin (le droit au courrier est un des innombrables droits bafoués pour les prisonniers sahraouis).

Si les marcheuses et marcheurs ont pu embarquer côté espagnol, ils et elles se sont vu en revanche refuser l'accès au sol marocain et ont été refoulé·es vers Tarifa (Algesiras) par le même bateau, sans qu'un seul papier officiel ne leur soit remis. « *La délégation a non seulement été empêchée de descendre du ferry au port de Tanger mais a aussi fait l'objet de traitements abusifs de la part de la police marocaine* »,

dénonce Claude Mangin. Le Maroc est donc souverain sur le sol espagnol, comme cela a été dénoncé par la délégation devant les députés espagnols qui l'ont reçue à Madrid à l'issue de la Marche, le 4 juin.

Encore interdite de visite à son mari

De nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour condamner l'expulsion forcée de la délégation et dénoncer les tentatives répétées du régime marocain d'étouffer toute action de solidarité avec le peuple sahraoui, toujours en lutte pour l'indépendance de son territoire sous l'égide des Nations unies. Nous assistons là à une nouvelle atteinte aux droits humains : Claude Mangin se voit interdite pour la sixième fois le territoire marocain pour rendre visite à son mari, le défenseur des droits humains sahraoui, Naâma Asfari, arbitrairement incarcéré depuis 2010 au Maroc à l'instar de ses 18 compagnons du groupe dit de Gdeim Izik.

Cette « Marche pour la liberté » aura permis de nouer des contacts avec des milliers de militant·e·s, hommes et femmes engagé·e·s en politique. Par la voix de son initiatrice, elle a exhorté tous les élus rencontrés, les organisations de défense des droits humains en France, en Espagne et ailleurs à exiger que le Maroc libère immédiatement tous les prisonniers politiques sahraouis, détenus illégalement, comme l'a demandé l'ONU en novembre 2023. Elle a rappelé que leur seul crime est de lutter pacifiquement pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Un droit légitime, selon les Nations unies, dont le Conseil de sécurité a réaffirmé dans son rapport annuel d'activités, rendu le 30 mai 2025, que c'était là la seule voie à suivre pour mettre fin au conflit.

Dans le même temps, huit rapporteurs spéciaux de l'institution ont dénoncé la campagne persistante de répression, de discrimination raciale et de violence menée par le Maroc à l'encontre des défenseurs sahraouis des droits humains, des journalistes et des partisans du droit à l'autodétermination. Les experts onusiens exigent que le Maroc mette immédiatement un terme à ces agissements, respecte ses obligations internationales et garantisse au peuple sahraoui l'exercice plein et entier de son droit à l'autodétermination.

La France complice

La France, rappelons-le, ne respecte pas les préconisations onusiennes et ce alors même qu'elle est membre permanent du Conseil de sécurité. Ainsi, le mardi 15 avril, lors d'une rencontre avec son homologue marocain, M. Jean-Noël Barrot, ministre des Affaires étrangères, a réitéré la position pro-marocaine affirmée par Emmanuel Macron en juillet 2024 (*Billets d'Afrique* n°340, 10/2024). Le locataire du Quai d'Orsay redit un soutien « *clair et constant* » au « *plan d'autonomie sous souveraineté marocaine* », seul « *cadre dans lequel cette question doit être résolue* ». La France répète son engagement également « *à accompagner les importants efforts du Maroc en faveur du développement économique et social* » dans les « *provinces du Sud* » du Royaume (communiqué du 15/04).

Cela au mépris de la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne du 4 octobre 2024, qui a rappelé que le Maroc et le Sahara occidental sont deux entités distinctes et prononcé l'illégalité de l'exploitation des richesses du Sahara occidental sans que le peuple sahraoui, via le Front Polisario, ait donné son consentement

Roland Petit

PRISONNIERS POLITIQUES KANAK : LIBÉRÉS, PAS DÉLIVRÉS

La libération de Christian Tein et de quatre autres responsables indépendantistes kanak déportés en France, les derniers encore emprisonnés, est une bonne nouvelle, mais elle ne marque pas la fin de leur combat judiciaire et politique.

Jeudi 12 juin, la justice a enfin autorisé la libération de Christian Tein, président du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), et des quatre autres responsables indépendantistes kanak déportés en France en juin 2024 – Yewa Waetheane, Guillaume Vama, Dimitri Qenegei et Steeve Unë¹. Ils auront passé près d'un an en détention.

Leurs camarades Frédérique Muliava et Brenda Wanabo-Ipeze, arrêtées en même temps et elles aussi transférées de force dans l'Hexagone, ont été autorisées à rentrer en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Les deux femmes avaient été libérées le 10 juillet 2024, mais maintenues sous contrôle judiciaire strict, avec interdiction de quitter l'Hexagone. Une « assignation à résidence » à 17 000 kilomètres de chez elles, semblable à celle que vont maintenant connaître les cinq hommes : ils ne peuvent ni rejoindre la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, ni entrer en contact entre eux. Les sept militant·e·s kanak restent mis·e·s en examen, toujours pour les mêmes chefs d'inculpation particulièrement graves, relevant pour la plupart du grand banditisme.

Un dossier « vide »

Le parquet avait d'ailleurs immédiatement fait appel de la décision des juges d'instruction de relâcher Christian Tein et ses compagnons de lutte. Devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, l'avocate générale a déroulé le même argumentaire ressassé depuis un an, faisant des responsables indépendantistes les « *commanditaires* » du mouvement insurrectionnel survenu dans l'archipel à partir du 13 mai 2024. Les juges de la cour d'appel n'auront eu besoin que d'une dizaine de minutes pour délibérer et désavouer le parquet, confirmant les ordonnances de remise en liberté.

Selon plusieurs sources, dont le journal *Le Monde* (12/06/2025), les juges d'instruction parisiens, en charge de l'affaire depuis son

dépassement en janvier dernier, ont indiqué qu'il n'a pas été établi que Christian Tein ait organisé des attroupements armés, ni même qu'il y ait eu de préparation de tels attroupements. Les magistrats soulignent que les écoutes téléphoniques ont montré au contraire qu'il s'était rendu sur le terrain pour appeler au calme. De quoi confirmer ce que les avocat·e·s de la défense ont dénoncé unanimement une fois connue la décision de la cour d'appel : ce dossier est « vide ». Exactement ce que ne cessent de clamer depuis un an les indépendantistes kanak et leurs soutiens en France.

Deux autres militants, Joël Tjibaou et Gilles Jorédié, avaient été interpellés en même temps que Christian Tein, Frédérique Muliava et les autres. En demandant un délai avant d'être présentés devant le juge des libertés et de la détention, ils avaient échappé de peu à la déportation. Ils n'en restent pas moins poursuivis et Gilles Jorédié, relâché de la prison de Nouméa le 19 juin, a même été le dernier inculpé dans cette affaire à recouvrer la liberté. Outre ces responsables politiques dont la situation a fait grand bruit, nombre de personnes restent également poursuivies, voire emprisonnées en Kanaky-Nouvelle-Calédonie pour leur action présumée lors des révoltes de 2024. Pour rappel, la réponse répressive de l'État français avait alors abouti à plus de 2500 interpellations et près de 250 incarcérations dans l'archipel².

Quel avenir ?

Une fois encore, l'État s'est servi de l'arme judiciaire pour attaquer la revendication indépendantiste kanak. Le 18 juin, lors de sa première conférence de presse après sa libération, Christian Tein a d'ailleurs rappelé qu'il était un « *prisonnier politique* », militant pour « *l'accession de [son] pays à*



Rassemblement en soutien à Christian Tein devant le tribunal de Paris, le 27 mai (photo : B. Godin).

la pleine souveraineté ».

Sur le plan politique justement, plus d'un an après le soulèvement populaire, aucune solution n'a encore été trouvée concernant l'avenir institutionnel de la Kanaky Nouvelle-Calédonie. Après l'échec des discussions menées sur place par le ministre des Outre-mer Manuel Valls, Emmanuel Macron semble décidé à reprendre la main. Tout sauf une bonne nouvelle, tant il fut le grand démolisseur du processus de décolonisation et, de ce fait, l'un des principaux responsables de la crise que traverse le territoire.

À l'heure où ces lignes sont écrites, de nouvelles négociations sont annoncées à Paris pour le mois de juillet, sans que l'on en connaisse les dates exactes, le format ou le contenu. Ni même les participants. Les anti-indépendantistes les plus durs, à l'instar du député Nicolas Metzdorf, ont annoncé qu'ils refuseraient de discuter avec Christian Tein, malgré son statut (certes avant tout symbolique) de président du FLNKS. Pour l'extrême-droite coloniale, l'objectif n'a pas changé : d'une manière ou d'une autre, faire taire la voix des indépendantistes kanak. Pour ne pas dire des Kanak.

Benoît Godin

¹ « En châtier « quelques-uns » pour les mater tous » (*Billets d'Afrique* n°346, avril 2025).

² Sans oublier le sort des dizaines de prisonniers kanak dits « de droit commun » eux aussi transférés de force dans l'Hexagone. « Nouvelle-Calédonie : le calvaire des « déportés » anonymes » (*Mediapart*, 17/05/2025).

L'IMPÉRIALISME EN TOURNÉE DANS L'OcéAN INDIEN

MACRON EN FORCE SUR L'INDOPACIFIQUE

Fin avril, Emmanuel Macron a effectué une tournée dans l'océan Indien, réaffirmant l'emprise de la France sur plusieurs territoires non-décolonisés et son statut de puissance militaire dans la région.

Durant cinq jours, du 21 au 25 avril, Emmanuel Macron a enchaîné les escales dans l'océan Indien. Le voyage du président a commencé par une demi-journée à Mayotte, où il a exprimé sa solidarité suite au passage du cyclone Chido en décembre dernier et annoncé des crédits pour le développement du territoire – notamment de ses infrastructures logistiques : nouvel aéroport doté d'une plus longue piste aérienne, seconde base navale militaire...

Pour lui, Mayotte a vocation à devenir un « *hub dans le canal du Mozambique* ». Rappelons l'importance stratégique de ce passage, situé entre Madagascar et le continent africain : depuis que le trafic dans le canal de Suez a chuté à cause de l'insécurité, le canal du Mozambique voit passer presque 30 % du commerce mondial de pétrole. Dans cette zone, ont également été découvertes récemment des réserves d'hydrocarbures qui seraient équivalentes à celles de la mer du Nord. TotalEnergies tente – pour l'instant en vain en raison d'une insurrection djihadiste – de lancer une gigantesque exploitation de gaz naturel liquéfié au large des côtes mozambicaines (*Billets d'Afrique* n°339, 09/2024).

Seconde étape : la Réunion. Macron y a rencontré la filière agricole, et échangé sur les conséquences du cyclone Garance (qui a touché l'île le 28 février) et sur les difficultés de la filière canne à sucre. Il s'est voulu le chantre du capitalisme, appelant à une nouvelle édition du sommet Choose La Réunion (qui avait eu lieu en 2019) et prononçant à huit reprises le mot « capital » dans un discours aux acteurs économiques de 17 minutes... Banquier un jour, banquier toujours !

Le voyage s'est terminé par une visite d'État à Madagascar. Après un entretien avec le président malgache Andry Rajoelina, des rencontres avec le monde économique et quelques activités culturelles, le plat de résistance de cette visite était le sommet des

chefs d'États de la Commission de l'océan Indien (COI) qui se tenait à Antananarivo. La COI est une organisation intergouvernementale rassemblant les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles et la France au nom de la Réunion. Le sommet se tenait en même temps qu'un grand exercice militaire – véritable démonstration de force – au nord-ouest de Madagascar, rassemblant sous commandement français 1500 soldats des pays membres de la COI. La déclaration finale du sommet mentionne des projets dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la santé, de la sécurité maritime et de l'environnement. Mais elle s'abstient de se prononcer sur les contentieux territoriaux coloniaux régionaux, que Macron souhaitait venir régler en personne.

Tentative de passage en force sur Mayotte

On s'en souvient, l'archipel de Mayotte a été séparé des Comores par la France en 1975 et, malgré de nombreuses résolutions des Nations unies, la France s'accroche à ce territoire, départementalisé en 2011. Macron souhaitait profiter du sommet d'Antananarivo pour intégrer Mayotte à la COI, ce qui aurait entériné de fait qu'il s'agit d'un territoire français. Il a joué pour ce faire de tous les registres : financier, arguant que Mayotte ne peut pas bénéficier des aides de la COI alors que la France fournit 40 % de son budget, sécuritaire, en notant que Mayotte est sujette aux mêmes cyclones et épidémies que les pays de la région... Mais le président comorien Azali Assoumani, président de la COI, lui a opposé une fin de non-recevoir dès son discours d'ouverture du sommet, tandis que les autres acteurs ont refusé de prendre part. Azali a rappelé la position officielle de son pays – « *En vertu du droit international, l'île de Mayotte est une île comorienne* » – et a refusé l'instrumentalisation de la COI dans ce différend, invoquant un dialogue bilatéral avec

la France, qu'il assure être « *franc, sincère et responsable* ».

Ne nous y trompons pas pour autant : si Azali, pour ne pas heurter l'opinion publique comorienne, maintient une position de principe, il se satisfait en réalité pleinement du statu quo. C'est en vertu de ce supposé « *dialogue* » avec la France, dont il perçoit l'aide publique au développement et un soutien diplomatique, que la question de l'examen du sort de Mayotte est, depuis plusieurs années, bloquée par les Comores à l'ONU.

Le président malgache cajolé...

Le président français n'est pas arrivé les mains vides à Antananarivo. Sur le plan économique, il a annoncé la participation d'EDF, via l'Agence française de développement, au projet de méga-barrage de Volobe, ce qui devrait permettre de démarrer ce projet actuellement au point mort. Il faut savoir que l'électricité constitue un problème majeur de développement à Madagascar, ainsi qu'un facteur de mécontentement de la population, avec seulement 30 % des foyers ayant accès au réseau (un des taux les plus faibles du monde) et des coupures très fréquentes. Sur le plan historique, Macron a annoncé officiellement la restitution prochaine de trois crânes malgaches, dont celui du roi Toera, souverain décapité en 1897 par les troupes françaises alors même qu'il avait déposé les armes. Autre annonce, mémorielle celle-ci, improvisée avec Rajoelina : la création d'une commission mixte franco-malgache d'historiens autour de l'insurrection de 1947 et des « *atrocités* » commises à cette époque. Une initiative destinée visiblement à amadouer les Malgaches (et il est dommage qu'elle ne s'intéresse pas aux massacres commis lors de la conquête coloniale).

...mais le président malgache provoqué

Il ne s'agissait là pour Macron que de quelques contreparties peu engageantes, en vue d'affronter le deuxième contentieux territorial régional : celui qui concerne les îles Éparses. Il s'agit de plusieurs îlots inhabités situés autour de Madagascar, que la France a détachés de la Grande Île à la veille de son indépendance en 1960. Deux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies, en 1979 et 1980, enjoignaient le gouvernement français à entamer des négociations en vue de leur réintégration. Ces bouts de rocher ou d'atolls n'ont pas grande valeur en soi, mais donnent accès à une immense Zone économique exclusive (ZEE), un espace maritime riche en poissons et hydrocarbures. Les îlots Juan de Nova, Bassas da India et Europa sont revendiqués par Madagascar, les îles Glorieuses par Madagascar et les Comores, et l'îlot Tromelin, situé à l'est de Madagascar, par Maurice. Macron comptait sur le sommet de la COI pour affirmer encore la souveraineté française sur ces îles, se disant prêt à concéder une cogestion avec Madagascar. Sans succès.

Quelques jours après le sommet de la COI, Rajoelina a annoncé son intention de se rendre sur les îles Éparses, comme l'avait fait Macron en 2019, affirmant : « *Ici c'est la France, c'est*

notre fierté, notre richesse. » Une façon de montrer sa fermeté, dans le même registre que sa ministre des Affaires étrangères Rasata Rafaravavita fika qui affirmait après le départ de Macron : « *La position de Madagascar concernant la revendication sur les îles Éparses reste inchangée. La question de la souveraineté de Madagascar sur ces îles demeure une question fondamentale dans la négociation.* » (*Le Monde*, 5/05/2025).

Une méthode discutable

Il n'aura donc pas fallu longtemps après le départ de Macron pour que sa diplomatie du chaud-froid ne provoque des réactions crispées. La méthode est certes un brin perverse, entre cajoleries et bruit de bottes. On en vient même à se demander si elle est adaptée aux objectifs poursuivis par le pouvoir français. Les expulsions des militaires français du Mali, du Burkina, du Niger et du Tchad montrent que Macron est bien devenu, malgré lui, le premier fossoyeur de l'empire français.

Dans l'océan Indien, il n'hésite pas à jouer également du *greenwashing*, l'archipel des Glorieuses ayant été classé réserve naturelle en 2021. Une manière de rendre plus acceptable son maintien dans le giron tricolore, tout en laissant ouverte la possibilité d'exploiter le pétrole autour des autres îles. La France

réussira-t-elle à acheter une forme de cogestion par un intérêt des autorités malgaches à ces richesses ? Ou bien ces dernières trouveront-elles du côté des autres puissances qui s'intéressent à la région, comme la Chine et l'Inde, les moyens de contester les prétentions françaises ?

Le sujet reste en tout cas sensible pour l'opinion publique malgache. La commission mixte sur les îles Éparses devait se réunir fin juin, mais les deux positions paraissent tellement irréconciliables qu'on se demande quel compromis pourrait sortir de ces discussions. En 2019, une précédente réunion n'avait tenu qu'une demi-journée !

Une stratégie impérialiste

La stratégie de défense française en Indopacifique, rendue publique en 2018, se donne pour mission principale de « *défendre l'intégrité de notre souveraineté et assurer la protection de nos ressortissants, territoires et zones économiques exclusives* ». Rappelons que la France possède la deuxième plus grande ZEE du monde après les États-Unis, en grande partie grâce aux territoires de la région Indopacifique, et entend garder cette position.

La meilleure manière de le faire consiste visiblement à construire des bases militaires. Le détail en sera précisé lors de l'actualisation à venir de la Revue nationale stratégique (RNS), mais le montant est déjà connu : la loi de programmation militaire 2024-2030 alloue 13 milliards d'euros aux Outremer. La zone indopacifique, qui va de Mayotte à la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, compte déjà plus de 8 000 militaires, ce qui fait de la France la deuxième armée de la région, là encore juste derrière les États-Unis. Il est piquant de noter que selon la RNS, les intérêts de la France reposent sur « *la préservation d'un ordre international stable, fondé sur le respect du droit et le multilatéralisme* », alors même que Mayotte et les îles Éparses sont possédées en infraction avec le droit international. Un mépris du droit international également à l'œuvre à l'autre extrémité de la zone indopacifique, avec notamment la déportation en 2024 en « métropole » de sept prisonniers politiques kanak (*Billets d'Afrique* n°346, 04/2025 et p. 7 du présent numéro), ce qui va à l'encontre du vingtième principe des droits des personnes détenues adoptés aux Nations unies en 1988.

Alors que la France voit son implantation militaire et son influence politique reculer en Afrique, elle tente de réaffirmer sa mainmise sur ses territoires non-décolonisés et sa présence militaire dans la zone indopacifique, les deux contribuant à son statut de moyenne « grande puissance ». Elle montre ainsi qu'elle n'abandonne rien de ses desseins impérialistes. C'est dans ce cadre aussi qu'il faut comprendre les propositions d'alliances diplomatiques et militaires faites par Macron aux pays de la région, sous couvert de proposer une « *coalition des indépendants* » face aux géants chinois et américains.

Jérôme Lasagno



GÉNOCIDE DES TUTSIS

BISESERO : ÉVITER

UN DÉNI DE JUSTICE

Rwanda, juin 1994 : l'armée française laisse 2 000 Tutsis sans protection sur les hauteurs de Bisesero. Plus d'un millier d'entre eux sont alors massacrés par les génocidaires. Le 11 décembre 2024, la cour d'appel de Paris a confirmé le non-lieu prononcé dans ce dossier. Une décision contestée devant la Cour de cassation.

Dans la matinée du 27 juin 1994, les hommes du capitaine de frégate Marin Gillier observent le départ d'hommes armés encadrés par des militaires des Forces armées rwandaises (FAR), puis l'attaque qu'ils mènent à Bisesero. Dans son compte rendu à son supérieur, le colonel Rosier, chef des forces spéciales de Turquoise, Gillier parle de « combats », et non de massacres.

Au début de l'après-midi, une patrouille commandée par le lieutenant-colonel Duval se rend à Bisesero où elle est stoppée par une centaine de Tutsis dans un état de dénuement extrême, certains blessés. Bien qu'ils disent être au total deux mille, attaqués chaque jour, Duval les abandonne sans protection, en leur conseillant de retourner se cacher dans l'attente du retour des Français, « *dans deux ou trois jours* ». Le soir, Duval rend compte au colonel Rosier et demande à retourner à Bisesero le lendemain.

Dans la soirée du 27 juin, le général Lafourcade, commandant l'opération Turquoise, envoie un fax à l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, dans lequel il décrit les Tutsis de Bisesero comme des « *Tutsis ayant fui les massacres d'avril et cherchant à se défendre sur place* », et non comme des éléments infiltrés du Front Patriotique Rwandais (FPR), la rébellion à majorité tutsie qui est train de libérer le pays de l'emprise des génocidaires. Lafourcade mentionne le risque de « *ne rien faire et laisser se perpétrer des massacres dans notre dos* ». Pourtant, durant trois jours, rien n'est fait pour secourir ces Tutsis.

Le 30 juin, les commandos de marine de Gillier traversent Bisesero sans instructions de porter secours aux Tutsis. Interpellé par des journalistes, l'élément de queue de ce détachement prend

l'initiative d'aller à la rencontre des survivants. Cette fois, les militaires français, pourtant pas plus nombreux que ceux du détachement Duval le 27 juin, restent avec les Tutsis. Revenu sur les lieux, Gillier avertit le colonel Rosier, qui déclenche les secours.

La cour d'appel refuse d'envisager le rôle évident de Paris

Ouverte en février 2005, l'instruction visait à déterminer si des militaires français se sont rendus coupables de « *complicité de génocide par abstention en violation d'un devoir d'agir* ». En effet, bien que mandatés par l'Organisation des Nations unies pour mettre fin aux massacres, si besoin en utilisant la force, et informés de la poursuite du génocide à Bisesero, les militaires français n'ont pas porté secours aux Tutsis.

Dans son audience du 19 septembre 2024, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris présidée par Eric Halphen a examiné deux appels distincts. Le premier avait pour objet le non-lieu prononcé par les juges d'instruction – il sera analysé plus loin. Le second appel concernait la demande des plaignants rwandais et des associations parties civiles à leurs côtés, la Ligue des droits de l'Homme (LDH), la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et Survie, de prolonger l'enquête pour dégager les responsabilités éventuelles de l'état-major des armées et de l'état-major particulier du président Mitterrand dans l'abandon des Tutsis de Bisesero. De nombreux éléments contenus dans le dossier et dans le rapport Duclert démontrent en effet que tous deux intervenaient dans la conduite

des opérations de la Force Turquoise.

Dans son arrêt du 11 décembre 2024, la cour d'appel a rejeté cette demande. Elle a estimé que les auditions demandées en 2017 de l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées en 1994, et du général Quesnot, chef d'état-major particulier de Mitterrand, avaient déjà été refusées par les juges d'instruction. Les plaignants, la LDH, la FIDH et Survie avaient à l'époque fait appel de cette décision, mais le président de la chambre de l'instruction, Philippe Dary, avait filtré cet appel, empêchant l'examen des arguments des parties civiles par une collégialité de trois magistrats. En fondant son refus d'ordonner les auditions de Lanxade et de Quesnot sur les précédentes décisions des juges d'instruction et du président Dary, la cour d'appel écarte définitivement les arguments des parties civiles sans même qu'ils aient pu être analysés de manière contradictoire devant une juridiction collégiale.

La cour d'appel rejette par ailleurs la demande de verser au dossier des documents militaires français couverts par le secret-défense, dont la déclassification avait été refusée en 2008. Cette nouvelle demande était justifiée par la publication du rapport Duclert en mars 2021, versé au dossier sur l'insistance des parties civiles. Celles-ci soulignaient que la commission Duclert avait accès à tous les documents militaires classifiés, y compris à ceux refusés aux magistrats instructeurs. Par exemple ceux intitulés « *Conduite Turquoise haut* », dont on peut penser qu'ils concernent les instructions données par Paris au général Lafourcade. En refusant de tenter d'obtenir ces documents, la cour d'appel entérine le fait que des documents classifiés soient communiqués, au bon vouloir

présidentiel, à des historiens, mais pas à la justice, donnant ainsi, dans la patrie de Montesquieu, une bien piètre image de l'Autorité judiciaire.

La cour d'appel rejette aussi la demande d'audition de Vincent Duclert, estimant qu'entendu, il n'aurait fait que confirmer le contenu de son rapport. Les propos tenus par l'historien dans un ouvrage ultérieur intitulé *La France face au génocide des Tutsi* (Tallandier, 2024) permettent d'en douter. On y lit en effet, dans le chapitre sur Bisesero : « *La France avait bien tous les moyens et les informations pour agir dès le 27 juin et réaliser une authentique mission militaire d'intervention contre des génocidaires et au secours des victimes* ». Qu'est-ce qui l'en a empêchée ? Vincent Duclert répond : « *Le 27 juin au soir, le général Lafourcade identifie les réfugiés de Bisesero comme des Tutsi menacés. Leur protection immédiate n'est pas ordonnée. Pour le général Sartre [commandant de secteur pendant Turquoise], Paris a tranché malgré les informations de terrain et l'analyse du général Lafourcade, obligeant les militaires à endosser les dramatiques conséquences de décisions dont ils ne sont pas responsables.* »

Qui, à Paris, a tranché ? Les juges d'instruction, puis la cour d'appel ont refusé de chercher la réponse à cette question. Mais, lorsqu'il s'agit d'exonérer pénalement le général Lafourcade et ses adjoints, les magistrats d'appel jugent qu'il « *n'appartenait pas aux militaires présents sur place [...] d'agir sans avoir reçu un ordre précis émanant de leur hiérarchie, c'est-à-dire du ministère de la Défense, et le fait que cet ordre ne soit pas venu, s'il peut engager la responsabilité historique de la France, au sens où la commission Duclert l'a mise en évidence, ne permet pas de mettre en œuvre la responsabilité pénale des témoins assistés présents sur place* ». La cour d'appel reconnaît donc que des responsabilités sont bel et bien à rechercher à Paris, tout en refusant que la justice française le fasse.

Un non-lieu mal fondé ?

La cour d'appel a par ailleurs confirmé le non-lieu en faveur de Jean-Claude Lafourcade, Jacques Rosier, Marin Gillier

et Jean-Rémi Duval, quatre officiers dont les parties civiles avaient demandé le renvoi devant la cour d'assises. Elle a examiné la possibilité que ces officiers se soient rendus complices du génocide à travers leur abstention de secourir les Tutsis de Bisesero, cette abstention constituant une violation de leur devoir d'agir découlant du mandat reçu des Nations unies.

Afin de déterminer si cette complicité de génocide était avérée, les magistrats ont estimé « *indispensable de rechercher [...] quelle a été la connaissance jour après jour de la situation réelle qu'ont pu avoir [ces quatre officiers], les moyens dont [ils] disposaient pour s'opposer à la commission du génocide en cours, pour conclure éventuellement sur l'élément intentionnel, à savoir la conscience de s'associer aux auteurs du génocide* ».

La cour d'appel considère que ni Gillier, ni Duval, ni Lafourcade n'avaient des moyens suffisants pour agir. Pour ce qui est de la connaissance du génocide, les magistrats soulignent que le contenu des messages de Marin Gillier, en particulier celui du 27 juin, n'évoque pas un génocide mais parle de « *combattants armés en action* ». Concernant Jean-Claude Lafourcade, les magistrats notent que son fax du 27 juin « *évoquait [...] deux hypothèses, ce qui tend à montrer qu'il n'avait ce jour-là aucune certitude sur ce qui était effectivement en train de se passer à Bisesero, même s'il était personnellement d'avis qu'il pouvait s'agir de massacres de Tutsis* ». Des assertions toutes contestables, mais attendues.

C'est lorsqu'il s'agit de Duval que les magistrats usent d'une argumentation qui laisse le lecteur interloqué : « *Le fait que Jean-Rémi Duval ait constaté la présence le 27 juin en début d'après-midi de Tutsis dans un grand état de dénuement, et évoqué "une situation d'urgence qui débouchera sur une extermination", s'il était sans nul doute de nature à inquiéter et à agir, montrait que l'extermination en question n'était pas encore en cours à ce moment-là* ». Il était donc trop tôt pour protéger ces Tutsis ?

Le seul officier français que la cour d'appel paraît considérer comme ayant eu à la fois la connaissance de la situation et

les moyens d'agir est Rosier. Les magistrats s'empressent d'ajouter que « *si l'on peut regretter que Jacques Rosier ait fait le choix de ne pas intervenir comme il aurait pu peut-être le faire, son comportement ne semble pas pour autant pouvoir être qualifié de complicité de génocide* ». Dans un raisonnement mal assuré, la cour estime

La cour d'appel reconnaît donc que des responsabilités sont bel et bien à rechercher à Paris, tout en refusant que la justice française le fasse. »

qu' « *il y a lieu de considérer que plutôt qu'une abstention approbatrice, [Rosier] a commis une erreur d'appréciation qui l'a vraisemblablement conduit à traiter l'information d'une mauvaise manière* », lui-même ayant admis un « *manque de réactivité* » qui, pour les magistrats, « *pourrait peut-être [...] s'analyser en une abstention de porter secours, infraction prescrite [...], mais pas en complicité de génocide* ».

Une abstention volontaire de porter secours, dans un contexte de génocide et alors qu'on est mandaté pour mettre fin aux massacres, cela constitue, affirment les parties civiles en se fondant sur la jurisprudence pénale internationale et le droit français, une complicité de génocide. Prochaine étape : la Cour de cassation. Elle dira si, comme le soutient la cour d'appel de Paris, il faut que « *l'abstention soit intervenue de manière consciente afin d'aider ou d'assister* » les auteurs du génocide, c'est-à-dire « *dans l'intention de s'associer [à leur] comportement* », ou bien si la raison de l'abstention d'agir des officiers français est indifférente pour qualifier leur acte. Dans l'affaire Maurice Papon, cet ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde responsable de la déportation de Juifs pendant l'Occupation, la Cour de cassation avait estimé qu'il n'était pas nécessaire que « *le complice de crimes contre l'humanité ait adhéré à la politique d'hégémonie idéologique des auteurs principaux* ».

Raphaël Doridant

SASSOU-NGUESSO ET LA FRANCE, UNE INTERMINABLE « LOVE STORY »

Denis Sassou-Nguesso, président du Congo-Brazzaville, était récemment en visite officielle en France, qui reste pour lui un allié privilégié. Dans le plus pur style françafricain.

Le 23 mai, Emmanuel Macron recevait (plutôt discrètement) à l'Élysée le président de la république du Congo (Congo-Brazzaville), Denis Sassou-Nguesso. Ce dernier est pourtant soupçonné d'avoir fait enlever et séquestrer à peine quelques jours auparavant son opposant Lassy Mbouity, président du parti Les Socialistes, qui avait annoncé sa candidature aux présidentielles de 2026. « *Que Denis Sassou-Nguesso soit reçu à l'Élysée comme si c'était un démocrate, c'est une honte et c'est révoltant* », s'insurge Martial Pa'nucci, porte-parole en exil de ce parti, interrogé par *Mediapart* (23/05/2025).

Une honte en effet, mais bien dans la tradition nauséabonde de la Françafricaine. Sassou-Nguesso, passé par l'école de formation française des sous-officiers, c'est un total de 40 années à la tête du pays. Un temps écarté du pouvoir, il y revient en 1997, porté par un coup d'État militaire et deux ans d'une guerre qui aura fait quelque 400 000 morts, avec le soutien de Paris et du pétrolier Elf (absorbé en 1999 par Total) – qui, de l'aveu même de son ex-PDG Loïk Le Floch-Prigent, « *contrôle* » alors le pays (*L'Express*, 12/12/1996).

Macron, comme tous ses prédécesseurs et les entreprises françaises qui exploitent le Congo, sait pertinemment que Sassou-Nguesso se maintient au pouvoir en écrasant la démocratie. Ainsi, dans son rapport de 2024 intitulé « *Quand le déni des droits humains est au pouvoir* », le CAD, le Centre [congolais] d'actions pour le développement, alerte « *sur la détérioration des droits humains dans le pays* », indiquant qu'en 2024, celui-ci « *a passé un cap supplémentaire* ». Arrestations et détentions arbitraires, tortures, disparitions forcées, exécutions sommaires... L'ONG a documenté 8 216 violations des droits humains, alors qu'elles étaient 2 092 l'an passé¹.

¹ Rapport consultable sur le site web du CAD : www.cad-cg.org

Accrocs judiciaires

Si les relations franco-congolaises n'ont jamais eu à souffrir de ces violations, elles ont par contre connu quelques accrocs sur le terrain judiciaire. Le dossier dit des « biens mal acquis » – un détournement de fonds publics issus de la rente pétrolière – instruit depuis 2007 par la justice française contre le président congolais et ses proches a connu un nouveau rebondissement avec le mandat d'amener délivré fin février à son épouse, Antoinette Sassou-Nguesso (*Billets d'Afrique* n°347, 05/2025).

Autre proche dans le collimateur de la justice française cette fois pour « blanchiment en bande organisée » : Françoise Joly, conseillère du président congolais, est sous la menace d'une mise en examen pour avoir organisé entre 2021 et 2023, pour le compte de son patron et via une flopée de sociétés écrans, l'achat discret d'un jet privé auprès de Dassault (*Africa Intelligence*, 23/05/2025).

Le président congolais, ayant insisté pour « *faire part à son homologue de son indignation et de sa volonté de remettre à plat la coopération judiciaire entre les deux pays* » (*Jeune Afrique*, 21/05/2025), ces questions « sensibles » ont été au menu de la rencontre du 23 mai, mais hors délégation, en tête à tête. Rien n'en filtrera...

La France toujours en pôle position

Si non, la rencontre entre les deux délégations a permis d'aborder « la sécurité en Afrique centrale » (où les deux présidents prétendent jouer un rôle), la (très hypocrite) « lutte contre le changement climatique »... et bien sûr les « investissements économiques », notamment un accord de partenariat énergétique qui profitera au géant de l'eau Veolia, via sa succursale Seureca. Toujours côté business, Sassou-Nguesso a aussi profité de son déplacement à Paris pour

rencontrer le Medef international et le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN).

Le Congo-Brazzaville est courtisé par d'après concurrents économiques de l'impérialisme français : Chine, Russie, et même Émirats arabes unis... Sassou-Nguesso est même coprésident, jusqu'en 2027, du Forum sur la coopération sino-africaine (Focac) et ambitionne d'intégrer le groupe des BRICS+, aux côtés notamment de la Chine et de la Russie (Afrik.com, 19/10/2024). Mais le pays, massivement endetté (à hauteur de 94,74 % de son PIB), reste largement dépendant de la France, son premier bailleur de fonds bilatéral, toujours très présent dans le pays avec 200 entreprises, filiales de sociétés françaises ou avec un management et/ou un actionnariat français. Dont les inévitables Perenco et Total. Avec près de 50 % de la production, ce dernier est le premier acteur pétrolier du Congo, dont pas moins de 80 % des recettes d'exportation et 60 % des recettes budgétaires proviennent de l'industrie pétrolière.

Total vient justement d'annoncer 500 millions de dollars d'investissement dans de nouveaux puits, au moment même où il « *abandonne en catimini un projet de compensation carbone au Congo* » (*Reporterre*, 27/05/2025) – un projet controversé ceci dit, de monoculture inadaptée et implantée au prix d'une spoliation des terres... Voilà donc la réalité des prétentions « vertes » d'une des principales entreprises écocides de la planète ! Mais, hier comme aujourd'hui, les intérêts néocoloniaux de la Françafricaine valent bien la destruction des droits environnementaux et humains.

Jean Boucher

« LE COMBAT CONTRE LA VIE CHÈRE EST CYCLIQUE AUX ANTILLES »

Quelques mois après une nouvelle mobilisation marquante contre la vie chère aux Antilles françaises, rencontre avec quatre militant·e·s martiniquais·e·s de Karayib rassemblement et d'Ultramarins douboût, organisations martiniquaises basée dans l'Hexagone.

De septembre 2024 à février 2025, Les Antilles françaises, et plus particulièrement la Martinique (Matnik en créole), ont été secouées par un large mouvement de contestation de la vie chère. En 2009 déjà, un mouvement avait porté ce combat dans la région : celui mené par le Liyannaj kont pwofitasyon (LKP, « collectif contre l'exploitation outrancière » en créole), qui avait secoué la Guadeloupe, aboutissant à une grève générale entre le 20 janvier et le 4 mars. Une lutte centrée autour de la personnalité d'Elie Domota, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), même si elle s'appuyait largement sur les associations de la société civile.

Le mouvement de 2024-2025 a, lui, été construit par un petit groupe de jeunes Martiniquais qui se sont d'abord retrouvés sur le réseau social TikTok avec comme mot d'ordre : « Le peuple par le peuple, pour le peuple ». Même si des syndicats y participaient, notamment la CGT de Gabriel Jean-Marie, il a été marqué une certaine défiance à leur encontre, ainsi que vis-à-vis des partis politiques et politiciens. Surtout centré autour du Rassemblement pour la protection des peuples et des ressources afro-caribéens (RPPRAC) et de son président Rodrigue Petitot, il a fait entendre la voix de celles et ceux qui ne sont plus entendus par les dirigeants et décideurs de l'île. Le RPPRAC regroupe associations et individus, à l'image de ce que furent les Gilets jaunes par chez nous.

Nous avons échangé avec plusieurs militants antillais installés dans l'Hexagone. D'abord, André de l'association Ultramarins douboût, qui entend « faire respecter les

intérêts et les droits des ultramarins ». Il était accompagné de Raymond, Olivia et Odilon, de Karayib rassemblement, collectif organisateur de plusieurs manifestations à Paris en décembre dernier en soutien à la lutte en cours aux Antilles. L'occasion de revenir avec eux sur la situation sur place, et plus largement sur leur vision des relations entre ces territoires et la « métropole ».

Les échanges datent de février, mais le fond reste inchangé. Comme cette interview à plusieurs voix était malheureusement trop longue pour la retranscrire dans son intégralité, nous avons fait le choix de présenter une analyse synthétique des principaux points abordés.

La vie chère

Le combat contre la vie chère est cyclique aux Antilles depuis le début de la période post esclavagiste. La toute première révolte autour de cette problématique en Martinique remonte à 1910 ! Malgré les promesses portées par la départementalisation en 1946, il y a toujours eu un fossé entre la France et ses « outremers ». 2009, 2021, 2024... Il y a eu plusieurs mouvements de protestation ces dernières années.

Dans les discussions lancées pour résoudre cette dernière crise, 28 points ont été identifiés. Les représentants de la grande distribution en ont amené 26. Comme par hasard, l'accord qui en est sorti a porté sur ces 26 points-là, laissant de côté les propositions du RPPRAC. Ceux qui ont signé se gargarisent, mais l'accord final repose

bien sur les bases voulues par la grande distribution [*un protocole d'accord contre la vie chère a été trouvé le 16 octobre 2024, mais sans le RPPRAC, ndlr*].

Le RPPRAC a exigé que les tables rondes soient filmées, afin que le peuple soit au courant de ce qui s'y trame. Au départ, le préfet ne voulait pas, prétextant que les discussions seraient trop techniques pour un public non averti. Finalement cette revendication a été prise en compte et le public a pu suivre les discussions et constater qu'il existe une proximité entre des élus et les acteurs de la grande distribution. Ça a choqué beaucoup de gens.

Ils ont mis en place un système de péréquation pour récupérer leurs marges : ils ont baissé les prix sur une famille de produits, notamment alimentaires, mais ont répercuté cette baisse sur le non alimentaire. On arrive à des augmentations colossales sur ces produits non alimentaires, comme les pièces automobiles.

Il a fallu que ce soit un journaliste de *Libération* qui dise qu'il y avait un problème avec le groupe Bernard Hayot¹ pour que les choses commencent à bouger et que Manuel Valls, ministre des Outre-mer, s'emparent du sujet, lui qui n'avait rien fait quand il était premier ministre.

Les mêmes acteurs de la grande distribution contrôlent depuis la production en France jusqu'à la logistique et au stockage. Et à chaque fois, ils prennent des marges. Un exemple : un pack d'eau Cristaline coûte en France 3 €, contre 11 en Martinique.

¹ « Vie chère aux Antilles : Le groupe Hayot rattrapé par ses profits suspects » (*Libération*, 10/01/2025). Le groupe Bernard Hayot, propriété d'une famille de békés, possède nombre d'enseignes dans les Antilles (Carrefour, Mr. Bricolage, Gamm Vert, Decathlon...), mais aussi dans les autres territoires ultramarins français.

La répression

En Martinique, comme ailleurs, le mouvement se poursuit. Il y a ce projet de loi contre la vie chère dans les outremers [il doit être présenté par Manuel Valls en Conseil des ministres début juillet, ndlr]. Mais on est habitué à ce qu'on nous propose des mesures « light » qui disparaissent au bout de deux mois. En 2009, ils nous ont fait le coup avec un observatoire des prix qui n'a pas tenu deux mois avant qu'on se retrouve avec une inflation pas possible.

La continuité territoriale

Une vraie continuité territoriale, ce serait d'avoir accès aux mêmes droits, aux mêmes services qui existent dans le territoire hexagonal que dans tous les territoires où la France a planté son drapeau. Or, les ultramarins sont floués.

Les outremers sont toujours sous dotés par rapport aux Corses ! On ne les blâme pas, ils se battent pour obtenir des choses, mais on voit bien que les outremers, malgré leur densité de population supérieure, sont laissés pour compte.

Aujourd'hui, par exemple, on nous vend Ladom – l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité – qui doit permettre à des jeunes de pouvoir venir étudier en France. Au début, ils n'avaient droit qu'à un billet aller... Mais les billets d'avion entre les Antilles et la « métropole » coûtent très cher. Donc en fait, on dépouille nos territoires de leur jeunesse, qu'on oblige à vivre en exil.

Autre gros problème dans la continuité territoriale : la santé. Comme l'hôpital est exsangue chez nous, il faut venir se soigner dans l'Hexagone. Mais le billet est à notre charge et on n'a même pas droit à un accompagnant !

Il s'agit donc aussi de dénoncer le manque d'investissements aux Antilles, ce qui nous oblige à partir alors qu'on voudrait faire tant de choses sur nos terres. Quand on voit tout l'argent qu'on rapporte à l'État français ! Il faut compter sur des taxes, comme l'octroi de mer², qui pourrissent la vie à bon nombre et empêchent les élus de s'émanciper et de dire ce qu'ils souhaitent pour leur territoire. Toutes ces sommes pourraient être réinvesties dans nos territoires, mais elles sont séquestrées.

Rodrigue Petitot a incarné cette répression, mais d'autres de ses camarades ont aussi vécu des arrestations, des perquisitions brutales par les gendarmes ou les policiers. Ça a été très dur. Rodrigue Petitot n'en a d'ailleurs pas fini avec la justice. Le préfet notamment a porté plainte pour violation de propriété et violences verbales contre lui et deux autres personnes. Alors que les vidéos montrent le contraire ! Il y a eu une autre plainte déposée par des élus quand il a parlé de les attaquer sur les réseaux sociaux. Cela a été interprété comme une menace. C'est la réponse du pouvoir contre ceux qui protestent.

Le RPPRAC est attaqué de toutes parts, mais aussi toutes celles et ceux qui ont été sur les barrages ou qui se sont exposés sur les réseaux sociaux. Tik tok, ça a des avantages, mais aussi l'inconvénient de pouvoir identifier facilement les militants !

L'évolution statutaire

Pour nous, il y a une vraie nécessité d'évolution statutaire du territoire. En Matnik, on a déjà une certaine autonomie. On peut promulguer nos lois sur notre territoire, mais avec l'aval du gouvernement français. On l'a vu lorsque Serge Letchimy, président du Conseil exécutif de la Martinique, a proposé une loi pour reconnaître le créole comme langue officielle de la République. Cette loi a été débouteée.

Quel respect a le gouvernement de notre statut et y a-t-il une volonté d'évoluer sur le plan statutaire ? À l'heure qu'il est, beaucoup d'entre nous se posent la question. Est-ce que nous devons rester une collectivité territoriale ou évoluer vers l'indépendance ? Mais nous avons conscience qu'on ne pourra pas quérir cette indépendance. Il faudra l'arracher. Ça, c'est du temps long. Il

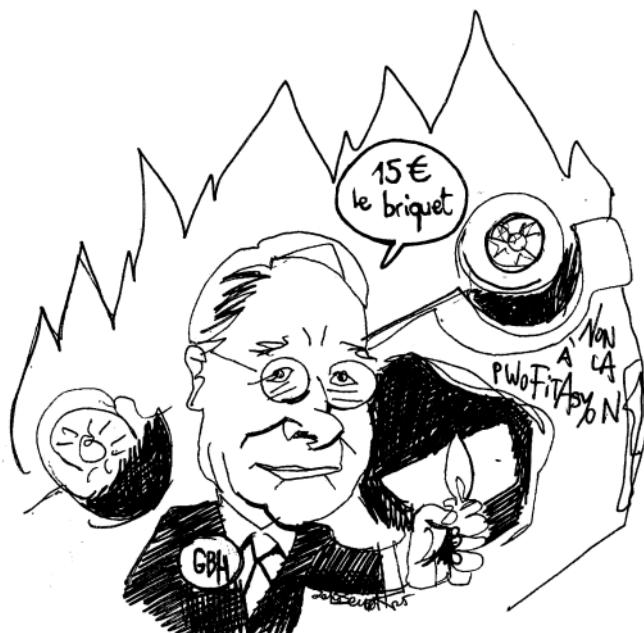
faut déjà travailler sur notre souveraineté alimentaire, économique, politique...

Le RPPRAC ne se focalise pas pour l'heure sur cette question-là, même si elle est largement débattue au sein de la population. Cette protestation contre la vie chère a fait qu'on a beaucoup parlé de ces questions. De la Zone économique exclusive (ZEE), de l'octroi de mer, du pillage de nos ressources... Autant de sujets qui sont remontés dans le débat public, pour dire que, finalement, on rapporte beaucoup plus à la France qu'elle ne nous donne. Donc, on se demande où est notre intérêt. Surtout avec la répression barbare que l'on subit, ces militants jetés en prison, etc.

Le comportement de la France fait que nous, confettis de l'Empire, continuons à subir des actes coloniaux qui n'ont plus lieu d'être. Il faut que la décolonisation puisse se faire pour la Kanaky, la Matnik, la Gwadloup, la Guyane, Mayotte... La France y a commis des crimes qu'elle n'a jamais réparés, il est temps que cela cesse. Il faut décoloniser !

Mais il ne faut pas que cela parte dans un conflit interminable avec la France. Nous prenons le cas d'Haïti, que la France a endetté après l'indépendance pour l'empêcher de se développer. Cette histoire peut se répéter pour les Antilles. C'est autour d'une table que les choses doivent se négocier. Mais d'abord, il faut que la France cesse ses pratiques d'un autre âge.

Propos recueillis par Georges Franco



² Taxe créée sous l'Ancien Régime et aujourd'hui encore appliquée sur les marchandises et biens importés de la « métropole » à certaines collectivités d'Outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, La Réunion.

IL AURAIT EU 100 ANS EN 2025

« FANON AVAIT COMPRIS QUE L'ÉTAT POSTCOLONIAL NE PRÉSENTERAIT PAS UNE VICTOIRE AUTOMATIQUE »

À l'occasion du centenaire de la naissance de Frantz Fanon, sans doute l'une des figures les plus marquantes de la pensée anticoloniale du siècle dernier, rencontre avec le philosophe Norman Ajari.

Philosophe, maître de conférences en études noires francophones à l'Université d'Édimbourg, (Écosse), Norman Ajari est également membre de la fondation Frantz Fanon dont il est l'un des spécialistes. Il est notamment l'auteur d'une thèse intitulée *Race et violence : Frantz Fanon à l'épreuve du postcolonial*, mais aussi de *La Dignité ou la mort - Éthique et politique de la race* (La Découverte, 2019), ouvrage dans lequel il s'intéresse au concept de dignité, central dans la pensée anticoloniale du psychiatre et essayiste martiniquais. Ajari mobilise ainsi la pensée de Fanon pour penser les temps qui sont et ceux qui viennent. Avec lui, essayons donc de voir un peu comment celle-ci peut nous permettre d'analyser le monde et nos combats présents.

L'apport de Frantz Fanon dans *Peau noire, masques blancs* a souvent été décrit comme celui d'une analyse des effets du colonialisme sur la psyché du colonisé. D'un autre côté, vous décrivez *Les damnés de la terre* ou *L'an V de la révolution algérienne* comme des ouvrages à portée véritablement collective. Quel est le rapport entre analyse de l'individu et pensée collective chez Fanon ?

Norman Ajari : C'est un peu étrange cette mode de considérer Fanon essentiellement comme un psychiatre. D'abord, il faut comprendre que sa pratique de la psychiatrie est déjà en elle-même fondamentalement collective. Fanon appartient à un mouvement qui s'appelle la psychothérapie institutionnelle, qui considérait l'institution comme à la fois le lieu de possible pathologisation et d'aggravation des pathologies, mais également comme un lieu de soin. C'est-à-

dire que toutes les personnes qui appartiennent à ce lieu sont possiblement des porteurs de soin. C'est une vision dans laquelle le balayeur ou encore le cuisinier devaient avoir un minimum de formation, car ils peuvent avoir un rapport particulier avec un malade. Ce n'est donc pas une vision individualiste, mais une perception systémique de l'institution, aussi bien du point de vue des malades que des travailleurs qui la composent. Se focaliser sur la manière dont Fanon est censé parler de la maladie mentale est un peu injuste par rapport à sa trajectoire et à son héritage.

Par ailleurs, sa théorie politique est profondément collective et anti-impérialiste. La pensée des luttes et des stratégies collectives pour contester la domination coloniale est centrale dans son œuvre. C'est un aspect qui est étonnamment un peu moins populaire, mais tout est absolument collectif dans la pensée de Fanon, de la question du psychisme à celle de l'intervention politique en passant par la question du rapport de force. Si on y regarde bien, il n'y a rien dans son travail qui vient légitimer ou justifier une forme de conception individualiste.

Dans le chapitre des *Damnés de la terre* appelé « De la violence en contexte international », Fanon décrit les rapports entre les pays nouvellement indépendants et le capitalisme international. Il n'y a plus, ou presque, aujourd'hui de colonies françaises sur le continent africain, mais les multinationales continuent de dominer les corps et les esprits – par exemple Total en Ouganda et en Tanzanie, avec de nombreux cas de violation des droits humains. Que nous disent les écrits de Fanon sur cette question ?

Fanon a beaucoup parlé de la question de la souveraineté, et c'est précisément l'un des éléments manquants à beaucoup d'États africains qui ne sont aujourd'hui ni souverains sur leur sol, ni sur leur sous-sol. L'absence de souveraineté des territoires dit « ultra-marins » de la France est également patent. Il faut bien se rendre compte qu'on est dans une idéologie de l'État-nation qui permet l'appropriation et l'exploitation par des multinationales des ressources de beaucoup de pays. Areva ou Total en sont en effet des exemples éloquents.

Fanon était critique de ce modèle, il était d'ailleurs panafricaniste. Les gouvernements de ces États cèdent des portions considérables de leur souveraineté et offrent des prés carrés à ces entreprises multinationales à tous les niveaux : prélèvement de l'impôt, gestion du territoire, ressources, sécurité, etc. Des entités étrangères s'installent dans des gouvernements qui nominalement sont souverains et instaurent à l'intérieur de ceux-ci leur micro-souveraineté qui leur sert à accumuler des quantités de capital absolument gigantesques.

Si Fanon n'a pas pu constater directement cette situation de son vivant, il avait déjà compris, en posant le problème de la souveraineté comme il l'a posé, que l'État postcolonial ne représenterait pas une victoire automatique. C'est ce qu'il explique dans un autre chapitre des *Damnés de la Terre*, « Les mésaventures de la conscience nationale », où il montre tous les écueils possibles qu'un État indépendant peut rencontrer. Il évoque l'absence de fidélité au projet révolutionnaire, ou encore le fait de céder des prébendes à des États anciennement colonisateurs ou désormais à des entreprises multinationales, mais bien souvent liées à des États. Tous ces écueils

sont particulièrement dangereux, car cela véhicule l'idée que l'indépendance aurait quand même été acquise. C'est un aspect de la pensée de Fanon qu'on oublie trop souvent, mais important pour moi.

La protection de l'environnement est devenue une priorité aujourd'hui. Dans votre chapitre de l'ouvrage collectif *Terres et liberté - Manifeste antiraciste pour une écologie de la libération* (Les liens qui libèrent, 2025), vous écrivez : « Pour qui cherche à préserver le monde, la pensée écosophique de Fanon n'est certainement d'aucun secours, car Fanon est un penseur de la fin du monde. » Selon vous, n'existe-t-il donc aucune pensée de l'écologie chez Fanon ?

Fanon n'est évidemment pas un auteur environnementaliste, mais j'ai essayé de montrer qu'il y a certains éléments intéressants dans sa pensée, des apports à cette problématique écologique telle qu'elle est posée aujourd'hui, autour notamment de la question de la terre. La terre est d'ailleurs dans le titre d'un de ces ouvrages les plus importants ! Fanon critique par exemple un certain nombre de stéréotypes, ou d'idées, dans les discours occidentaux sur la question de la nature, notamment le fait que les populations autochtones seraient plus proches de la nature et de la terre. Dès *Peau noir, masques blancs*, il bat ainsi en brèche cette mystique qui n'est pas spécifiquement le fait des Africains. La terre pour le colonisé, c'est essentiellement ce qui fournit les moyens

de subsistance et qui fournit la dignité. Il y a vraiment un effort chez lui pour décorreler la terre de ce mysticisme d'appartenance, parce que c'est quelque chose en réalité que le colon lui-même essaye d'accorder au colonisé. Le colon dirait : « Vous, vous avez la nature, nous, nous avons la culture ». Or, dans un contexte colonial, avoir la culture signifie avoir l'État, avoir le pouvoir, les institutions, le droit, etc.

Dans ma démonstration, j'ai pris appui sur un concept que Fanon a repris de manière répétée et emprunté à Aimé Césaire, celui de « fin du monde ». Cette fin du monde n'est pas quelque chose qu'il craint, mais qu'il souhaite. Ce n'est pas pour lui une grande apocalypse de la destruction comme on en voit dans les films catastrophes, mais la fin de l'ordre colonial. Il n'y a pas de décolonisation sans violence chez Fanon, et donc il y a cette nécessité de force d'interruption qui doit intervenir. Comme le dit Fanon lui-même, il y a une continuité entre le colonisé, le chameau, le panorama, les hévéas. Il fait partie du continuum naturel en quelque sorte, et il est exploité en tant qu'appartenant à cet



FRANTZ FANON

espace naturel, comme on exploiterait des ressources. Mais pour lui, l'idée n'est pas de dire que l'on devrait se considérer comme faisant partie de la terre, mais émerger de cette situation, surprendre le colonisateur et mettre fin au système colonial par tous les moyens nécessaires. La question de la terre est une question de la conquête de la dignité. La terre, c'est la dignité et la dignité, c'est la fin du monde colonial.

Propos recueillis par Alexandre Decroix

SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez dans votre boîte aux lettres *Billets d'Afrique*, le journal anticolonial édité par l'association Survie. Douze pages (seize pour le numéro d'été) d'information et de décryptage de la politique française en Afrique et dans les outre-mer.



Je m'abonne à *Billets d'Afrique* en **VERSION PAPIER** pour un an (soit 11 numéros)

Je m'abonne à *Billets d'Afrique* en **VERSION NUMÉRIQUE** (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)

Je soutiens Survie, j'adhère à l'association

nom :	<input type="text"/>
prénom :	<input type="text"/>
adresse :	<input type="text"/>
CP :	<input type="text"/>
ville :	<input type="text"/>
email :	<input type="text"/>

TARIFS

France 25€, Petits budgets 20€,
Étranger et outre-mer 30€
Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€ par semaine) ou petit budget 15€

Renvoyez ce bulletin complété, accompagné de votre paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Chèque à l'ordre de Survie. Ou virement bancaire sur le compte de l'association Survie. IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement.
Ou abonnez-vous directement en ligne sur <http://survie.org/l-association/soutenir> ou grâce au QRcode ci-dessus.
La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.